

COMMUNE DE MÉZANGERS



BULLETIN MUNICIPAL

N°58 – OCTOBRE 2022

Ecole publique Les P'tites Mézanges



Merci à G. LECHAT / Ouest-France pour cette photo

Emmanuelle Pirany, enseignante ; Patricia Bonneau, Atsem ; Selva Lachenal, AESH ;
Nadine Paumard, Atsem et Kevin Tricot, enseignant directeur

2

Services périscolaires (Cantine et Garderie) – Commune de Mézangers



Christine Passe et Patricia Bonneau, agents techniques



Le mot du Maire



Mézangéennes, Mézangéens,

Nous traversons actuellement une période de l'histoire très compliquée entre la pandémie Covid 19, la variole du singe, la guerre en Ukraine et la crise économique.

Le monde tourne mal et nous fait comprendre que nous sommes beaucoup trop dépendants des autres et pas assez autonome, merci la mondialisation que l'on nous prône depuis des décennies.

La crise nous touche tous, vous mais aussi les communes. Les augmentations que nous subissons souvent injustifiées, nous obligent à resserrer notre budget communal. Mais grâce à l'effort de chacun d'entre nous, nous pourrions maintenir notre fonctionnement et certains de nos investissements pour que Mézangers continue à se développer et être un village où il fait bon vivre.

Nous devrions inaugurer les trois logements Mayenne Habitat d'ici la fin de l'année. Un compromis est signé pour l'avant-dernière parcelle du Lotissement de la Houdière II, quid d'un futur lotissement... Le Conseil est en réflexion.

Le Conseil Municipal est à vos côtés au quotidien et reste à votre écoute.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne fin d'année 2022.

Très cordialement

Votre maire, Robert GESLOT



SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| Vie municipale | 4 |
| Ventes et location par la Commune | 11 |
| Extraits des CR des séances du Conseil Municipal | 12 |
| Informations pratiques | 15 |
| Vie scolaire | 26 |
| Vie associative | 28 |
| Vie des commerces et entreprises | 37 |
| Calendrier des manifestations | 42 |

VOTRE MAIRIE

18 Place René Lair de la Motte
53600 MÉZANGERS
Tél. : 02 43 90 64 95
Mail : mairie-mezangers@orange.fr
Site internet : www.mezangers.mairie53.fr

HORAIRES

Lundi, mardi et jeudi : 9h-12h30 / 13h30-17h
Vendredi : 9h-12h30 / 13h30-16h

RDV sur demande

VIE MUNICIPALE

CARTES D'IDENTITÉ / PASSEPORTS

Les demandes de passeport et de carte d'identité sont à faire auprès de la **Mairie d'EVRON**.

Afin de vous accueillir dans les meilleures conditions, il est nécessaire de prendre rendez-vous pour l'établissement de votre passeport ou carte d'identité.

Prenez rendez-vous sur le site de la Ville d'Evron ou contactez le service au 02 43 01 78 03 pour convenir du jour et de l'heure ou de passer en mairie.

Le service Etat civil est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, et le samedi de 9h à 12h.

PACS – Enregistrement possible en Mairie depuis le 1^{er} novembre 2017

Documents à fournir pour tout enregistrement : convention de PACS(*) – déclaration de PACS(*) – actes de naissance de – 3 mois et pièces d'identité en cours de validité

(*) contactez la Mairie pour obtenir les documents type ou téléchargez-les sur www.service-public.fr / PACS
Après le dépôt du dossier complet, un rendez-vous sera fixé ultérieurement pour officialiser le PACS.

RECENSEMENT CITOYEN OBLIGATOIRE

Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dès qu'ils atteignent 16 ans et **dans les 3 mois qui suivent leur 16^{ème} anniversaire.**

Présentez-vous à la Mairie avec votre carte d'identité, le livret de famille de vos parents et un justificatif de domicile (facture eau, électricité... de moins de 3 mois). Votre représentant légal peut faire cette démarche à votre place.

La mairie vous remettra alors une **attestation de recensement**, à présenter pour toute inscription à un examen ou concours, à la conduite accompagnée ou au permis de conduire.

Les jeunes recensés reçoivent leurs convocations environ 1 an après la date du recensement en mairie. Ils recevront un ordre de convocation au plus tard 10 jours avant la date de la journée JDC fixée par courrier postal et/ou dans leur espace personnel du site <https://www.majdc.fr>.

PARCOURS DE CITOYENNETÉ

3 étapes obligatoires

- 1**
L'enseignement de défense
(classes de 3^e et 1^{re})
- 2**
Le recensement à 16 ans en mairie
ou en ligne pour certaines communes
(www.service-public.fr)
- 3**
La Journée Défense et Citoyenneté
(www.majdc.fr)

La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !

Ce parcours est obligatoire pour passer :

- ✓ vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);
- ✓ vos concours (fonction publique, grandes écoles...).

MINISTÈRE DES ARMÉES
SGA
Secrétariat général pour l'administration

AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE D'UN MINEUR

Depuis le 15 janvier 2017, les parents doivent signer une autorisation de sortie du territoire pour les mineurs voyageant seuls. Elle prend la forme d'un formulaire (imprimé Cerfa n°15646*01) à remplir et signer par un seul titulaire de l'autorité parentale. Les justificatifs d'identité du jeune et de son représentant légal sont à présenter.

INSCRIPTION SUR LISTE ÉLECTORALE

Vous êtes nouvel habitant à Mézangers, pensez à vous inscrire sur la liste électorale à tout moment. Vous déménagez, pensez à nous donner votre nouvelle adresse et pensez à vous inscrire sur la liste électorale de votre future commune.

L'inscription est toutefois automatique pour les jeunes de 18 ans.

HORAIRES DES TRAVAUX DE BRICOLAGE ET DE JARDINAGE

Les travaux de bricolage en extérieur ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse, débroussailleuse, perceuse...) ne peuvent être effectués que :

Du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.

Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Le dimanche de 10h à 12h.

Les jours fériés : de 10h à 12h.

Merci de respecter ces horaires dans un souci de bon voisinage.



OBJETS TROUVÉS

N'hésitez pas à contacter la Mairie si vous avez perdu un objet sur notre commune (Gué de Selle compris) car certains nous sont rapportés (vêtements, lunettes, clés...).

RECYCLAGE DES CARTOUCHES D'IMPRESSION VIDES

Collecteur disponible à la Mairie

**Ne jetez plus vos cartouches vides à la poubelle !
Optez pour un geste écologique et solidaire !**



Soyons éco-solidaire : 1 cartouche = 1 don à l'association Enfance et Partage

COMMANDE GROUPEE DE FUEL

Contactez la mairie afin d'être destinataire du mail dès qu'une commande est prévue de façon à bénéficier du tarif groupé dès 5 000 litres commandés sur notre commune.

Les personnes intéressées nous communiquent le nombre de litres souhaités et nous communiquons ensuite le jour de livraison sur la commune. Vous réglez ensuite directement le fournisseur de fuel domestique.



URBANISME

NOUVEAU



Mise en place de la saisine par voie électronique pour les autorisations d'urbanisme et les déclarations d'intention d'aliéner à partir du 1^{er} janvier 2022

La commune de MEZANGERS, en partenariat avec la Communauté de communes des Coëvrons, met en place un service permettant aux usagers de faire leur demande dématérialisée pour les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables, les permis de construire et d'aménager, et les déclarations d'intention d'aliéner.

Ce service est disponible pour notre commune. Il vous suffit d'aller sur le lien suivant : <https://www.coevrons.fr/article/urbanisme> , ou aller sur le site de la Communauté de communes des Coëvrons (www.coevrons.fr) / CONNAITRE / DROITS ET DEMARCHES / Urbanisme : démarche en ligne

Le dépôt de vos dossiers en version papier reste possible aux heures d'ouverture de la mairie.

BALAYAGE DES RUES

Mercredi 7 décembre 2022 – Bourg et lotissements

➤ **La veille, n'oubliez pas de déplacer vos véhicules en stationnement sur la voie publique afin de faciliter l'accès aux bordures et caniveaux.**

ORDURES MÉNAGÈRES

Les conteneurs semi-enterrés sont installés aux emplacements suivants dans le bourg : parking de la mairie, rue des Coëvrons, et au lieu-dit l'Aubrière.

IMPORTANT : quand les conteneurs sont pleins à un point de collecte, merci de bien vouloir aller déposer vos ordures ménagères à un autre point de collecte et ne pas les déposer au pied des conteneurs !

Il est rappelé que les ordures ménagères sont à mettre UNIQUEMENT en sac.

Pour plus de renseignements : www.ecomotives53.fr



DÉCHETTERIES

Les déchetteries sont accessibles gratuitement par tous les habitants des Coëvrons.

- Quels déchets ? Encombrants, déchets verts, ferraille, gravats, produits toxiques, déchets spéciaux, cartouches d'imprimante, bois, carton, mobilier ainsi que les équipements électriques et électroniques.
- Un caisson Emmaüs a également été ajouté pour collecter : jouet, vaisselle, livre, petit et gros meuble, matelas, outillage, quincaillerie...

Les dates et horaires des 4 déchetteries des Coëvrons vous sont rappelés ci-dessous.

| | | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|----------|-------------------------------------|--------------------------|-------------|--------------|-------------------------|-------------------------|--------------------------|
| Bais | ZA de l'Aubrière 02 43 69 33 24 | 13h30 - 17h* | | 13h30 - 17h* | | 13h30 - 17h* | 9h - 12h 13h30 - 17h* |
| Chammes | Le Bois du Montil 02 43 01 41 21 | 13h30 - 17h* | | 13h30 - 17h* | 13h30 - 17h* | 13h30 - 17h* | 9h - 12h 13h30 - 17h* |
| Evron | ZI des Maltières 02 43 01 93 66 | 9h - 12h 13h30 - 18h | 13h30 - 18h | 13h30 - 18h | 9h - 12h 13h30 - 18h | 9h - 12h 13h30 - 18h | 9h - 12h 13h30 - 18h |
| Montsûrs | ZA de l'Antinière 02 43 02 60 77 | 9h - 12h 13h30 - 17h* | | 13h30 - 17h* | | 13h30 - 17h* | 9h - 12h 13h30 - 17h* |

* 18h du 1^{er} avril au 30 septembre

REDEVANCE INCITATIVE - DÉCHETS

RÉUNIONS PUBLIQUES
LA REDEVANCE INCITATIVE
NOUVEAU MODE DE FACTURATION DES DÉCHETS

Des réunions sur inscription pour tout savoir sur le passage à la redevance incitative au 1^{er} janvier 2024 dans les communes des Coëvrons.



9 NOVEMBRE - 18H30

Mairie de Montsûrs
Route de Saint-Cénéry

23 NOVEMBRE - 18H30

Salle polyvalente de Bais
Rue de l'Europe

+ d'infos et inscriptions :

Service Valorisation des déchets
02 43 66 32 00 - preventiondechets@coevrons.fr
www.coevrons.fr

ABOIEMENTS DES CHIENS

Les aboiements de chiens intempestifs que ce soit en journée ou la nuit sont sources de troubles du voisinage.

Le Code de la santé publique envisage de manière générale le bruit causé par un animal :

Article R.1334-31 « *Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.* »

Les articles 1382 et suivants, notamment l'article 1385 du Code Civil précise que le propriétaire d'un animal est responsable à l'égard des voisins : « *le propriétaire d'un animal, ou celui qui s'en sert, pendant qu'il est à son usage, est responsable du dommage que l'animal a causé, soit que l'animal fût sous sa garde, soit qu'il fût égaré ou échappé.* »

Dans un souci de bon voisinage et pour éviter tout conflit, nous vous remercions de ne pas laisser aboyer, hurler ou gémir, de façon répétée ou prolongée, un ou des chiens dans un logement, sur un balcon, dans une cour ou un jardin, dans des locaux professionnels ou commerciaux, dans un enclos, attenant ou non à une habitation.



RAPPEL - DÉJECTIONS CANINES



Les chiens sont de plus en plus nombreux en ville.

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique.

Les propriétaires sont invités à faire preuve de civisme en ramassant leurs déjections.

Il est formellement interdit de laisser les chiens divaguer dans les lotissements afin qu'ils fassent leurs besoins en dehors des maisons.



CHATS ERRANTS

MESSAGE DE LA SPA DE LA MAYENNE

Monsieur le Maire de MEZANGERS,

Compte tenu des arrivées trop nombreuses de chats ces dernières semaines, sachez que la Fourrière Départementale ne sera bientôt plus en mesure de les accueillir.

Ainsi, nous serons contraints de refuser toutes les entrées de chats, qu'ils soient apportés par des particuliers ou des agents communaux. A titre informatif, nous ne possédons que vingt-trois places de quarantaine, et chaque chat mobilise une place pendant au moins quatre semaines. La quarantaine est indispensable pour assurer le suivi sanitaire réglementaire.

A partir du 1^{er} juin, nous essaierons de garder quelques places uniquement pour les communes conventionnées. Toutefois, nous sommes dans l'impossibilité de les garantir sur l'intégralité de la saison (mai à octobre).

Pour rappel, la stérilisation des chats errants est une responsabilité communale. Afin d'assurer la continuité de votre engagement pour la cause animale, nous vous encourageons à rappeler à vos administrés qu'ils sont responsables de leurs animaux et de la maîtrise de leur reproduction.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Veuillez accepter, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments distingués.

Pour la Fourrière Départementale

Elodie LAMBERT

Co-Présidente de la S.P.A. de la Mayenne

RELAIS PETITE ENFANCE

Année 2022 – Le RAM devient le RPE (Relais Petite Enfance).

Dans le cadre de ses activités, le Ram des Coëvrons propose aux assistantes maternelles et aux familles du territoire la possibilité de participer à des matinées rencontres. Elles permettent aux enfants de 0 à 3 ans de jouer, expérimenter, créer, s'éveiller et grandir tout en rencontrant les autres avec des règles de vie partagées et communes.

A noter, sur notre commune, les rencontres prévues seront annoncées sur le site Internet de la commune.

Le calendrier des rencontres dans les autres communes avec les différentes activités du relais est disponible à l'accueil de la mairie.

Le RPE est aussi à la disposition des familles, des assistantes maternelles et des gardes d'enfants à domicile pour :

- Une information sur les modes d'accueil des jeunes enfants existant sur le territoire
- Une information sur le contrat de travail : mensualisation, congés payés, rupture du contrat, jours fériés, impôts, déclaration Pajemploi...
- Un espace de médiation ouvert aux parents et aux assistantes maternelles
- Un renseignement sur les aides accordées par la CAF et la MSA
- Une information sur les Métiers de la petite enfance

Relais Petite Enfance

Communauté de communes des Coëvrons - Espace Coëvrons - 2 Avenue Raoul Vadepiéd - 53601 EVRON
02.43.66.32.00 - www.coevrons.fr - rpe@coevrons.fr – www.coevrons.fr – Tél. 02 43 66 32 00

MUTUELLE A TARIF NEGOCIÉ

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les entreprises privées doivent proposer une mutuelle collective à leurs salariés.

Ainsi, le Conseil Municipal a souhaité que la commune fasse profiter tous ses habitants d'une complémentaire santé communale à tarif intéressant et notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat. La commune n'a qu'un simple rôle de facilitateur.

Pour tous renseignements, contactez M. Olivier CHAMAILLARD au 06 45 68 27 62.

A noter, une réunion publique aura lieu mardi 29 novembre 2022 à 14 h à la salle polyvalente.

Exemple d'économie :

*Monsieur Dupond 67 ans retraité qui opte pour la « Formule Santé 100% » aurait une cotisation mensuelle de 65,13€.
En choisissant de passer par la mutuelle communale la cotisation mensuelle est ramenée à 45,66€.*



CAMION « LA MINE AUX GOURMANDS »

Depuis le 5 janvier 2022, "La Mine aux gourmands" vous propose la vente de crêpes, galettes... sur la place de la mairie.

Date et horaire :

le mercredi - de 17 h 30 à 20 h

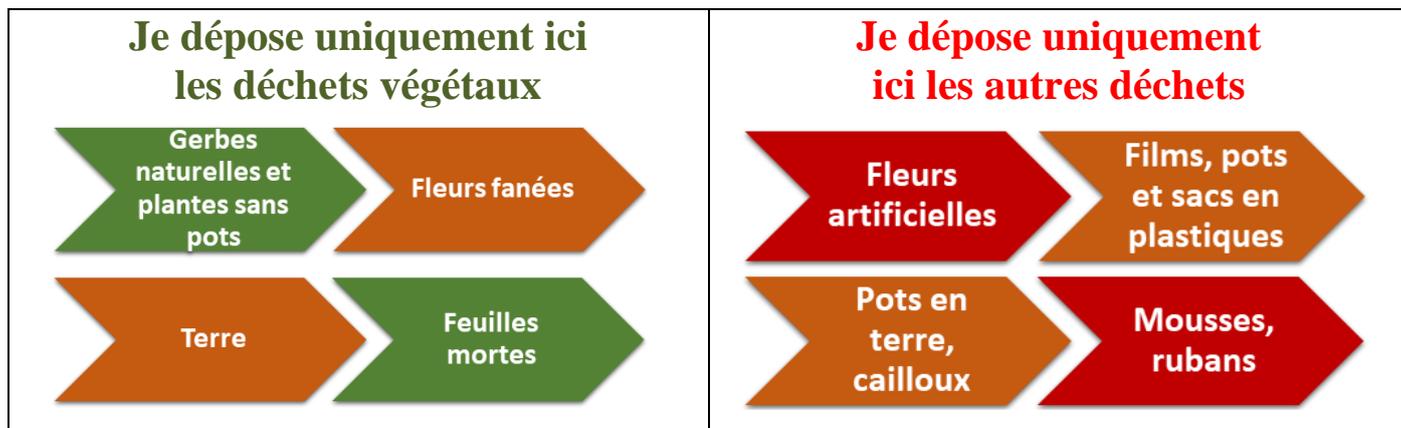
Renseignements : 06-31-64-28-57 - la-mine-aux-gourmands@hotmail.com



TRI DES DÉCHETS - CIMETIÈRE

La commission Environnement de la Communauté de Communes des Coëvrons nous a informé que, conformément à la loi AGECE interdisant l'apport de terre ou de déchets verts dans les ordures ménagères, les bacs du cimetière ne seront plus collectés à partir de septembre 2022.

Ainsi, 2 bacs ont été mis en place depuis cette date afin de respecter cette obligation :



DÉSHERBAGE – ARRÊTÉ VALIDÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022

| ARRÊTÉ N°3-2022 Entretien des trottoirs et des caniveaux | |
|---|---|
| <p><u>Le Maire de la Commune de MEZANGERS (Mayenne)</u> Vu les articles L2212-1, L2212-2 et L2121-28 du Code général des collectivités territoriales, Vu le règlement sanitaire départemental, Vu l'avis favorable du Conseil Municipal en date du 30 juin 2022 Considérant que l'entretien des voies publiques est nécessaire pour maintenir la commune dans un état constant de propreté et d'hygiène, Considérant que les mesures prises par les autorités ne peuvent donner des résultats satisfaisants que si les habitants remplissent les obligations qui leur sont imposées dans l'intérêt général,</p> | |
| <p style="text-align: center;">ARRÊTE :</p> | |
| Article 1 | Le présent arrêté est applicable sur l'ensemble du territoire de la commune de Mézangers. |
| Article 2 | Les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le <u>nettoyage des caniveaux et des trottoirs</u> (ramassage des feuilles, fruits...) ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété même s'il n'y pas de trottoir. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues en état de propreté de façon à garantir un écoulement aisé des eaux pluviales et pour éviter l'obstruction des canalisations et ainsi limiter les risques d'inondation en cas de grosses pluies. Les matériaux visant à être utilisés comme bateau sont interdits car ils empêchent l'écoulement de l'eau dans les caniveaux. |
| Article 3 | Par temps de neige, les propriétaires ou locataires sont tenus de <u>balayer la neige</u> devant leurs maisons, sur les trottoirs jusqu'au caniveau en dégageant celui-ci autant que possible. En cas de verglas, ils doivent s'assurer de la sécurisation du trottoir devant leurs habitations. |
| Article 4 | Les déchets verts (feuilles, branches, pelouse, mauvaises herbes...) doivent être déposés dans les déchetteries des Coëvrons ou dans les composteurs personnels et les autres saletés et déchets collectés doivent être traités avec les déchets ménagers. |
| Article 5 | En bordure des voies publiques, l' <u>élagage des arbres et haies</u> incombe au riverain qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue. Les services municipaux, quant à eux, sont chargés de l'élagage des arbres plantés sur la voie publique. |
| Article 6 | Ampliation du présent arrêté sera transmise à : - Monsieur le Préfet de la Mayenne - Monsieur le Commandant du groupement de Gendarmerie de la Mayenne |
| Article 7 | Le présent arrêté sera affiché à la Mairie de MEZANGERS. |
| Arrêté à MEZANGERS, le 1 ^{er} juillet 2022 | |

RÉUNION PUBLIQUE - PARTICIPATION CITOYENNE



La municipalité de MÉZANGERS en collaboration avec la gendarmerie nationale a le plaisir de vous convier :

Jeudi 17 novembre 2022

à 19 heures

à la salle polyvalente

à participer à une réunion publique en vue d'envisager la mise en place de la participation citoyenne au sein de la commune

Soyez acteur de votre sécurité, venez nombreux pour enrichir les échanges.

REPAS DES AÎNÉS

Les habitants ayant plus de 65 ans sont conviés à un repas qui aura lieu **vendredi 11 novembre à partir de 12 h à la salle polyvalente.**

La participation est de 8 € par personne, la commune prenant en charge le reste du prix du repas.

Les personnes souhaitant y participer mais n'ayant pas atteint l'âge de 65 ans peuvent y participer moyennant le paiement du prix du repas (24 €).

Nicolas VANNIER du P'tit Commerce est en charge de la préparation du repas.

Les invitations ont été distribuées pour un retour des inscriptions au plus tard le 21 octobre 2022.

La mairie reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.



22, rue Paul Héroult
Z.I. du Haut Coudray
49460 MONTREUIL-JUIGNÉ

Tél : 02 41 42 30 76
contact@edelweiss-sa.fr
www.edelweiss-sa.fr



AVIS DE TRAVAUX

Montreuil Juigné, le 01/09/2022

Madame, Monsieur le Maire,

L'entreprise EDELWEISS est mandatée par GRT GAZ dans la maîtrise de la végétation sur son réseau de transport. Dans ce cadre, nous vous informons que notre personnel sera amené à circuler et à travailler sur votre territoire.

Notre activité consiste à débroussailler l'emprise des réseaux de transport de gaz (signalée par des bornes aériennes numérotées jaunes) à l'aide de débroussailleuses et tracteurs équipés de broyeur de végétation.

Notre intervention aura lieu à partir du 5 septembre 2022 jusqu'au 15 décembre 2022, les jours ouvrés entre 7h30 et 19h00.

Nous étant impossible techniquement de prévenir chaque propriétaire riverain, nous vous remercions de bien vouloir prendre vos dispositions pour informer les citoyens riverains du réseau de notre intervention. Nous nous excusons par avance des gênes occasionnées par ces travaux.

En vous remerciant de votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de nos salutations distinguées.

BELLANGER Charles-Antoine
Conducteur de travaux EDELWEISS
02.41.42.30.76

LECOQ Florian
Chargé de travaux GRT GAZ/ PECA-Région Pays de la Loire
7 Boulevard Pierre Lefaucheux
72100 LE MANS
Tel : 02.43.61.72.62 – Portable : 06.67.33.53.29

VENTES PAR LA COMMUNE

❖ Maison d'habitation au 2, rue de la Dame Verte

Comprenant

- au rez de chaussée (couloir, cuisine, salle à manger, chaufferie)
- au 1^{er} étage (deux chambres, salle de bains, petite pièce)
- au 2^{ème} étage (trois chambres).

Pour une surface habitable d'environ 118 m².

Petite cour à l'arrière. Travaux à prévoir.

Parcelle 106 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Garage / bâtiment en pierres à rénover au 1, rue de la Dame Verte

Avec terrain / jardin – possibilité de réaliser un habitat (surface au sol hors garage environ 70 m² + étage possible environ 40 m²)

Garage 16 m²

Parcelle 350 m²

Prix de vente (hors frais de notaire) : 35 000 €



❖ Dernière parcelle de terrain à bâtir, rue du Closeau (Lotissement La Houdière II)

Libre de constructeur - Terrain viabilisé

| |
|--|
| Lot 13 : 833 m ² 30 060 € TTC |
|--|



EXTRAITS DES COMPTES-RENDUS DES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 juin 2022

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, HUYNH Rodrigues, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, THUARD Chantal, LÉBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole, LAIR DE LA MOTTE Éric.
Secrétaire de séance : RACHET Pierre

Indemnités de gardiennage de l'église

Monsieur le Maire donne lecture de la circulaire du 19 avril 2022 du Ministère de l'Intérieur, relative au montant maximum des indemnités de gardiennage des églises communales. Ainsi, en ce qui concerne un gardien résidant dans la commune, le plafond annuel indemnitaire est fixé à 479,86 € pour l'année 2022. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :
DECIDE de valider l'indemnité de gardiennage de l'église pour l'année 2022 à 479,86 €.

Redevance d'occupation du domaine public ENEDIS

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code Général des Collectivités Territoriales, les concessionnaires sont tenus de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. Le montant forfaitaire est de 221€ pour l'année 2022.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE le Maire à émettre un titre de 221 € à l'encontre d'ENEDIS pour la redevance d'occupation du domaine public au titre de l'année 2022.

Réforme - Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements a été prise en application de l'article 78 de la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique.

Un décret d'application a été publié le même jour (décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021).

A cet égard, à compter du 1er juillet 2022, la **dématérialisation** devient le mode de publicité de droit commun des actes réglementaires et des actes ni réglementaires, ni individuels pris par les autorités locales, dans les conditions prévues au nouvel article R. 2131-1 du CGCT.

Toutefois, et par dérogation, l'article L. 2131-1 du CGCT laisse aux communes de moins de 3 500 habitants **le choix entre l'affichage, la publication papier ou la publication électronique de ces actes.**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité DECIDE de choisir la publicité par affichage sur les tableaux habituels d'affichage de la mairie

Travaux hangar école

Le devis de l'entreprise SINGAMY est présenté pour la partie couverture charpente. Ce montant entre dans le budget des travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de valider le devis de l'entreprise SINGAMY Pascal pour un montant de 8 982,17 € pour les travaux de charpente et couverture du préau de l'école.

Proposition d'arrêté de désherbage et entretien des trottoirs

Au 1^{er} juillet 2022, les communes ont l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires chimiques pour entretenir les espaces verts, la voirie et le cimetière. De nouvelles alternatives sont donc à trouver.

Monsieur le Maire rappelle que ce point avait été abordé lors de la réunion du 25 novembre 2021. Il avait prévu la proposition d'un arrêté pour que les habitants procèdent à l'entretien devant chez eux. Un projet d'arrêté est proposé pour discussion des élus.

Les élus sont unanimes sur le fait qu'il faut une aide de chacun pour que la commune reste propre.

Cet arrêté sera affiché en Mairie et communiqué lors du prochain bulletin car celui de juin est déjà imprimé.

Certains élus proposent de mettre en place des Journées Désherbage par quartier... Ce sujet sera étudié.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de valider l'arrêté qui sera pris par Monsieur le Maire.

Divers

Subvention LEADER

Cette subvention européenne a été versée en mai (13 967,67 €) pour les travaux de la mairie/salle polyvalente.

Toutes les aides ont donc été payées.

RDV avec CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne)

Mme STEVENS, paysagiste-conceptrice est venue pour nous apporter des conseils sur 5 lieux le 27 juin dernier.

Son compte-rendu de visite est présenté aux élus. A noter, il s'agit d'orientations pour 2023-2024 voire fin 2022 (pour le parterre face à la MAM, le talus des Coëvrons, le contour entrée terrain de foot...).

A prévoir, nouveau RDV avec CAUE et Mayenne Ingénierie pour début travail sur RD7.

Etat des chemins

Un camion de pierres sera livré le 1^{er} juillet proche du Vieil Hêtre pour pouvoir boucher dans un premier temps les trous de la route d'Houdiard, à la demande de Plein Ciel qui a un dépôt là-bas.

A noter, Julien FOURNIER nous a fait profiter d'un tarif par son entreprise et va procéder à la livraison vendredi 1^{er} juillet. Merci à lui. Olivier ira la semaine prochaine boucher les trous.

Concernant les autres chemins et notamment les chemins pédestres en très mauvais état, Dominique a vu cela avec G. CHAMPION / 3C. c'est la 3C qui doit les entretenir. Elle devrait intervenir prochainement.

Demande de dérogation pour autres écoles publiques

Plusieurs familles ont demandé des dérogations pour inscrire leurs enfants à EVRON notamment. Monsieur le Maire rappelle que la commune refuse toute demande à partir du moment où nous avons une école sur notre commune. Il présente la note de la Préfecture en date du 27 juin 2022 sur le coût moyen départemental de fonctionnement par élève dans les écoles publiques de la Mayenne : 1 472 € pour un élève en maternelle, 431 € pour un élève en élémentaire.

Ainsi, en cas de dérogation accordée, la commune devrait s'acquitter des frais de scolarité susvisés par enfant.

Aucune dérogation n'a été accordée et Monsieur le Maire indique qu'il n'y en aura pas de façon à ne créer aucun précédent et surtout ne pas impacter le budget communal. A l'inverse, Monsieur le Maire rappelle qu'il accepte les enfants de d'autres communes sans aucune facturation en contrepartie.

Séance du 29 septembre 2022

Etaient présents : GESLOT Robert, PEINTRE-THION Virginie, LESOURD Dominique, PASCAL Stéphanie, FOURNIER Julien, RACHET Pierre, COULON Antoine, LAPIERRE Sylvain, BRETON Philippe, OLLIVIER Sylvie, LEBOUVIER Jeannine, LAUNAY Nicole

Absents excusés : Rodrigues HYUNH ayant donné pouvoir à Sylvie OLLIVIER
Chantal THUARD
Eric LAIR de la MOTTE

Secrétaire de séance : Jeannine LEBOUVIER

Vote des subventions

Un mail avait été envoyé aux associations communales pour qu'une demande officielle motivée (bilan, budget...) soit transmise au Conseil Municipal. Lors du Conseil Municipal du 24 mars dernier, les élus avaient demandé que les comptes bancaires soient communiqués à Monsieur le Maire avant attribution des subventions.

Monsieur le Maire précise qu'une demande a donc été faite aux associations le 24 juin 2022.

Les élus ont décidé cette année de réduire les subventions à la vue des finances communales et des comptes en banque des associations.

Ainsi, le Conseil Municipal VOTE les subventions suivantes au titre de l'année 2022 :

| Nom de l'association | Subventions 2022 |
|------------------------------|------------------|
| Les Frapadingues | 0 |
| Gym Détente Mézangéenne | 0 |
| Mézan musique (salsa) | 100 |
| APE Ecole de Mézangers | 0 |
| Coopérative scolaire OCCE 53 | 200 |
| Comité des Fêtes | 0 |
| Club de la Dame Verte | 0 |
| Le Nid du bonheur | 200 |
| A.B.T. M. (Twirling) | 200 |
| Fanfare d'Evron | 100 |
| Gaule Voutréenne | 50 |
| COS des Coëvrons | 105 |
| TOTAL | 955 € |

Pour info, les subventions 2021 s'élevaient à 3 115€.

Monsieur le Maire précise que si une association a un projet dans l'année nécessitant une aide de la commune, il sera possible de déposer un dossier de demande en mairie pour décision du Conseil Municipal.

Mutuelle à tarif négocié

Monsieur le Maire a rencontré AXA dans le cadre de la mutuelle à tarif négocié car la proposition commerciale est arrivée à échéance. En effet, depuis 2019, AXA est la seule assurance à nous avoir proposer une complémentaire santé à tarif intéressant pour notamment les personnes qui ne sont pas ou plus dans l'emploi, les retraités, les agriculteurs, les artisans et commerçants, les travailleurs non-salariés... le but de cette action est de contribuer à améliorer le pouvoir d'achat.

Le principe de libre concurrence est respecté mais aucune autre proposition d'assureurs n'a été reçue.

Ainsi, Monsieur le Maire demande l'accord du Conseil Municipal pour renouveler cette démarche et permettre l'organisation d'une réunion publique d'information par AXA avant la fin de l'année.

A noter, la mise à disposition de la salle fera l'objet d'une location de salle aux tarifs habituels de location.

A l'issue de cette rencontre, une solution individualisée pourra être proposée par AXA à chaque personne intéressée mais à un tarif collectif. Pour les autres habitants intéressés non présents à cette réunion publique et venant se renseigner en mairie, la commune orientera directement les habitants intéressés vers l'assureur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à renouveler la démarche de mutuelle à tarif négocié.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif au partenariat avec AXA.

Tarifs des locations de salles

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DÉCIDE de modifier la grille des tarifs de location des salles comme suit :

| SALLE POLYVALENTE « Sylvain Manson » : Salle + Cuisine | |
|---|-------|
| Location week-end complet | 260 € |
| Location d'une journée de 7 h à 19 h (en semaine uniquement) Vin d'honneur | 170 € |
| Location par ½ journée (en semaine uniquement) | 85 € |
| Réveillon Jour de l'An | 470 € |

A titre exceptionnel, la salle des associations pourra être louée pour de petites manifestations (maximum 25 personnes). Seul le Maire (ou l'Adjoint en cas d'absence ou d'indisponibilité) est habilité à décider de la mise à disposition de cette salle ou à émettre un refus.

| SALLE DES ASSOCIATIONS : Salle + Cuisine (petites manifestations) | |
|--|-------|
| Location week-end complet | 85 € |
| Location d'une journée de 7 h à 19 h (en semaine uniquement) | 55 € |
| Réveillon Jour de l'An | 110 € |

Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1^{er} janvier 2023 pour toutes les locations à partir du 1^{er} janvier 2023.

Eclairage public – Modifications des conditions de mise en service et de coupure de l'éclairage public.

En cette période de sobriété énergétique et afin de réaliser des économies, Monsieur le Maire propose une réflexion sur les horaires de l'éclairage public.

Les élus valident donc ensemble d'éteindre l'éclairage public à 21 h 30 du dimanche soir au jeudi soir et d'éteindre à 22h30 les vendredis et samedis soirs.

Divers

Participation citoyenne

La gendarmerie convie les habitants et élus à une réunion publique le jeudi 17 novembre 2022 à 19 h à la salle polyvalente.

Vente parcelle de terrain à bâtir

Le compromis devrait intervenir le 21 octobre prochain pour la parcelle de 1 481 m².

Il ne resterait donc plus qu'une parcelle de 833 m² à vendre.

Aménagement RD7

Une réunion est prévue mardi 18 octobre à 15 h avec Mayenne Ingénierie et le CAUE.

Les élus qui peuvent être présents sont invités à y participer.

Repas des aînés

Il aura lieu vendredi 11 novembre à 12 h à la salle polyvalente. Nicolas VANNIER du P'tit Commerce a été sollicité pour la préparation du repas. Les élus sont conviés à y participer et à aider au service.

Illuminations

Virginie PEINTRE-THION fait appel à des bénévoles pour les ateliers de création de personnages ou de décorations de jour. Des photos des illuminations et créations de l'an passé seront mises dans le prochain bulletin pour essayer d'attirer de nouveaux bénévoles et de nouveaux projets.

INFORMATIONS PRATIQUES

Rappel des numéros d'urgence



Pharmacie de garde



ou www.3237.fr

Pour joindre le médecin de garde : 02 43 64 33 00

Pour joindre le dentiste de garde : 02 43 49 16 10

HOPITAUX ET CENTRES D'URGENCE

- Hôpital de Laval : 02.43.66.50.00
- Hôpital de Mayenne : 02.43.08.73.00
- Centre Anti-Poison d'Angers : 02.41.48.21.21
- Centre Anti-Poison de Rennes : 02.99.59.22.22

GENDARMERIE NATIONALE

- Gendarmerie nationale à Evron 02.43.01.60.13

Espace Info Energie des Coëvrons

L'espace info énergie des Coëvrons assure un conseil gratuit auprès des particuliers pour leurs travaux d'économie d'énergie (rénovation / construction).

De nouvelles permanences sont mises en place sur le second semestre 2019. L'Espace Info Energie assurera dorénavant une permanence sur RDV :

- **Espace Coëvrons à EVRON** : tous les mardis de 9h à 12h
- **Mairie de BAIS** : tous les 2^e mardis du mois de 14h à 16h30
- **Mairie de VAIGES** : tous les 4^e mardis du mois de 14h à 16h30

La prise de rendez-vous se fait par téléphone ou directement sur : <http://www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/>

De nombreux démarchages téléphoniques et physiques ont lieu, hors l'espace info-énergie est là pour conseiller au mieux les habitants et notamment éviter les arnaques.

Nb : vous trouverez ci-contre la plaquette "habitat" mise à jour. Elle présente les structures conseils qui interviennent en matière de logement et d'économie d'énergie auprès des habitants à l'espace Coëvrons.

Une question sur le logement ? 4 interlocuteurs à votre écoute



Agence Départementale pour l'Information sur le Logement

L'ADIL 53 a pour mission d'assurer un conseil neutre et gratuit sur tous les aspects juridiques, financiers et fiscaux liés au logement.

> 2^e mardi du mois de 9h30 à 11h30 sans rendez-vous - Tél : 02 43 69 57 00

contact@adil53.fr - www.adil53.org



Espace Info Energie

L'Espace Info Energie répond à toutes les questions liées à l'efficacité énergétique des logements, à la protection de l'environnement et aborde les aides financières.

> Tous les mardis de 9h à 12h à l'Espace Coëvrons

> 2^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Bais, 2 av Auguste Janvier
> 4^e mardi du mois de 14h à 16h30 à la mairie de Vaiges, 1 rte de la Bazouge

Sur rendez-vous : www.info-energie-paysdelaloire.fr/prendre-rdv-en-ligne/
Tél. 02 52 46 00 00
Mail : coevrons.53@eiepdf.fr



Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Mayenne

En cas de projet de construction, de rénovation ou d'aménagement d'un logement, un architecte/paysagiste propose ses conseils gratuitement.

> 2^e et 4^e mardi du mois de 10h à 12h sur rendez-vous - Tél : 02 43 56 41 79
c.a.u.e.53@wanadoo.fr
www.caue53.com



Soliha

Dans le cadre de la mise en place du Programme d'Intérêt Général (PIG), SOLIHA accompagne les habitants dans leurs travaux de rénovation. Sous critères de revenus, des aides financières peuvent être versées.

> Permanence le 2^e mardi de chaque mois de 9h à 12h, à l'Espace Coëvrons. Sans rendez-vous - Tél : 02 43 91 19 91

Mise à jour : Juillet 2019

PERMANENCES À L'ESPACE COËVRONS

2 avenue Raoul Vadepiéd - BP 130 - 53601 EVRON cedex
Tél : 02 43 66 32 00 - contact@coevrons.fr - www.coevrons.fr



France services
*Liberté
Égalité
Fraternité*

RETROUVEZ DANS VOS FRANCE SERVICES :





VOS DÉMARCHES :

FAMILLE
CAF
MSA
(Prestations familiales...)



FISCALITÉ
Accompagnement aux démarches en ligne des impôts
Paiement en ligne
Déclaration impôts sans conseil fiscal
Demande de duplicata avis impôts



SOCIAL - SANTÉ - RETRAITE
Service social CARSAT, CPAM, MSA, CARSAT, CAF (PPA, RSA, AAH...)



EMPLOI
Pôle emploi (inscription et actualisation)
CV / lettres de motivation



ACCÈS AU DROIT - DÉFENSE
Conciliateur de justice, Victimes et prévention 53, Citad'elle, CIDFF, FNATH, CDAD, Aide juridictionnelle



LOGEMENT ET ÉNERGIE
CAF, MSA (aides au logement, chèques énergie...)



TITRES SÉCURISÉS (ANTS)
Permis
Certificat immatriculation
Pré-demande carte d'identité



BUDGET
Surendettement
Point conseil budget
Fraude à la carte bancaire





L'AGENT FRANCE SERVICES :

-  Accueille, oriente et informe
-  Met en relation avec les partenaires
-  Aide à l'utilisation des outils numériques
Met un poste public à disposition des usagers
-  Accompagne dans les démarches administratives

France Services Coëvrons

 6 Rue de Hertford - 53600 EVRON

 02 43 01 93 94 ou 02 43 01 78 03

 franceservices@coevrons.fr

Horaires d'ouverture :
Lundi au jeudi : 8h30 – 12h / 13h30 – 17h30
Vendredi : 8h30 – 12h

Bais : Permanence à l'espace partagé
Le jeudi de 13h30 à 17h30

Montsûrs : Permanence à la mairie
Le vendredi de 8h30 à 12h

Vaiges : Sur rendez-vous à la mairie

Subvention pour l'achat de vélos électriques

Il n'y a pas d'aide de la part de la Communauté de communes.
Par contre le département a mis en place une subvention sur cette année. Les règles d'intervention sont disponibles sur : <https://www.lamayenne.fr/page/passez-au-velo-electrique>
Les demandes sont à faire en ligne.

18

Information URBANISME – Communauté de Communes des Coëvrons

Le conseil communautaire du 21 septembre dernier a décidé de soumettre **l'édification des clôtures à la formalité de déclaration préalable, dans les zones urbaines** (UA, UB, UG, UE, UL, 1AUh, 2 AUh 1 AUe et 1AUI).

Pour cela, le pétitionnaire peut utiliser le formulaire CERFA n°13703*07.

Il joint :

- un plan de situation,
- un plan masse qui localise l'emplacement de la clôture,
- des photographies de l'état actuel du terrain,
- une description de la clôture : hauteur, couleur et aspect, ajourée ou non, variété végétale si c'est une haie plantée,...
- une insertion graphique (dessin sur la photo de l'état actuel, par exemple).

Aujourd'hui, le règlement du PLUi ne comprend pas de règles très pointues pour les clôtures. Mais l'objectif de cette formalité est de porter à la connaissance des élus les projets d'édification des clôtures. Donc, **chaque dossier clôture devra être transmis au centre instructeur avec un avis du maire.**

La délibération fait l'objet d'un **affichage dans chaque mairie.**





—
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nantes, le 23 septembre 2022

Transport à la demande en Mayenne : La Région met en œuvre une solution transitoire pour répondre aux urgences

La Région met tout en œuvre, depuis plusieurs semaines, pour rétablir la continuité de service du transport à la demande en Mayenne, interrompu par suite d'un désaccord avec le prestataire qui détenait le marché précédemment. Afin de répondre à l'urgence, un service exceptionnel et transitoire de taxi, pris en charge par la Région, sera mis en œuvre à compter du 10 octobre. Ce service, réservé aux personnes en situation de fragilité ou d'isolement, permettra de limiter l'impact de rupture de service en attendant la notification du nouveau marché en janvier 2023.

« Je regrette cette situation qui ne nous permet pas de proposer le service de transport à la demande en Mayenne habituel mais il nous paraît indispensable de répondre aux besoins urgents dans un premier temps. La Région fait appel aux entreprises de taxi pour transporter les personnes les plus vulnérables et prendra totalement en charge le coût de la course. » indique Roch Brancour, vice-président de la Région en charge des transports.

Ce service sera ouvert à compter du 10 octobre et s'adresse aux personnes isolées, fragiles ou âgées qui souhaitent se rendre à un rendez-vous médical ou faire leurs courses alimentaires. Les trajets devront être dans le même périmètre que celui défini pour le transport à la demande et sur les mêmes plages horaires.

La réservation devra être faite au plus tard 72 heures avant la course en appelant, du lundi au samedi de 8h à 17h, le 0 806 800 053.

Accès aux soins : adoptez les bons réflexes !



Le jour

En semaine de 8h à 20h

Je contacte en priorité
mon **médecin traitant** ou
en cas d'absence **un autre
cabinet médical**



En cas d'urgence
seulement,
j'appelle le

15



Le soir à partir de 20h, le week-end,
les jours fériés et pendant les ponts

J'ai un problème de santé
qui ne peut pas attendre
l'ouverture habituelle des
cabinets médicaux

Je ne me déplace pas aux urgences,
j'appelle le

116 117

ou

15

pour le **médecin de
garde**

en cas
d'**urgence vitale**



Je reçois
des conseils
médicaux
par
téléphone



Je suis informé
du lieu où
consulter le
médecin de
garde le plus
proche



Je reçois la
visite d'un
médecin
de garde



Je suis pris
en charge
à l'hôpital



The advertisement features a central illustration of a woman with her hand to her chin, looking thoughtful. A thought bubble above her head contains a receipt with the word 'REÇU' and 'total €'. To the right, the 'Signal Conso' logo is displayed in a large, bold font. Below the logo, the text 'Un nouveau service public au bénéfice des consommateurs !' is written in a dark blue font. At the bottom left, a list of consumer issues is provided: 'Problème lors d'achats en ligne ?', 'Produit qui ne fonctionne pas ?', 'Rongeur dans un restaurant ?', 'Victime d'une arnaque ?', and 'Problème de livraison ?'. Below this list is the website 'signal.conso.gouv.fr' and a QR code with a 'SIGNALEZ !' button. On the right side, a smartphone displays the Signal Conso app interface, which includes a header with the French flag and the text 'Signal Conso', a main message 'Signalez un problème à l'entreprise, renseignez-vous sur vos droits avec la répression des fraudes !', a section titled 'Comment ça marche ?' with a small illustration of a person at a laptop, and a 'Signaler un problème' button. Below this, there are two categories: 'Achat (Magasin ou internet)' and 'Secteur de la santé', each with a brief description of the types of issues covered. The DGCCRF logo is visible in the bottom right corner.

Signal Conso

Un nouveau service public au bénéfice des consommateurs !

*Problème lors d'achats en ligne ?
Produit qui ne fonctionne pas ?
Rongeur dans un restaurant ?
Victime d'une arnaque ?
Problème de livraison ?*

...

signal.conso.gouv.fr

SIGNALEZ !

Signal Conso

Signalez un problème à l'entreprise, renseignez-vous sur vos droits avec la répression des fraudes !

Comment ça marche ?

Signal Conso

Tout un signalement est passé sous le sceau de l'impersonnalité des fraudes.

Signaler un problème

Quel problème avez-vous rencontré ?

Achat (Magasin ou internet)
supermarché, boulangerie, magasin de jouet, achat en ligne...

Secteur de la santé
accidents, optiques, produits de pharmacie, chirurgie, site de téléconsultation...

DGCCRF

Ce service - gratuit pour les utilisateurs - a été lancé en février 2020 par la DGCCRF et vise à moderniser les relations entre les consommateurs et les professionnels.

La plateforme permet en effet aux consommateurs de signaler aux professionnels un problème quelconque, afin d'envisager un règlement simplifié des "petits litiges/problèmes de consommation" de la vie courante.

Interdiction de brûlage des déchets verts



50 kg de déchets verts brûlés **c'est*...**

*émissions dans l'air de particules polluantes

...6000 km

parcourus par une voiture diesel récente (18400 km par une voiture essence)

...3 mois

de chauffage d'un pavillon avec une chaudière fioul

...plus de 100 trajets

aller-retour, selon le véhicule, pour rejoindre une déchèterie située à 20 km



Le brûlage à l'air libre des déchets verts :

c'est interdit !

Article L541-21-1, II du code de l'environnement depuis le 10/02/2020

Au-delà des possibles **troubles du voisinage** générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des **risques d'incendies, le brûlage à l'air libre émet de nombreux polluants*** en quantité importante dont les particules, qui véhiculent des composés cancérigènes.

En outre, **la toxicité** des substances émises peut **être accrue** quand sont **associés d'autres déchets** comme des plastiques ou des bois traités.

*particules, hydrocarbures aromatiques polycycliques, composés organiques volatils, oxydes d'azote, monoxyde de carbone et dans une moindre mesure dioxines et furanes.

L'**utilisation** et la **vente** d'équipements et d'incinérateurs de jardins est **interdite**.

Sanction

Brûler vos déchets verts vous expose à une **contravention de 750 euros** (art. R541-78, 14° du code de l'environnement).

Ne brûlez plus vos déchets verts, **valorisez les !**

Le compostage domestique



Tontes de pelouse et feuillages peuvent être mélangés avec vos restes de repas et épluchures de légumes...pour se transformer en amendement de qualité pour vos plantes.

De nombreuses collectivités mettent à votre disposition des **composteurs**, renseignez-vous !

Le broyage et le paillage



Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse des mauvaises herbes.

Autre astuce : **la tonte mulching**, elle permet de laisser l'herbe finement coupée sur place.

La déchèterie



Vous pouvez y déposer vos déchets verts : ils seront valorisés.

Plus de **360 déchèteries** couvrent la région Pays de la Loire.

L'entretien du jardin pour un particulier génère **des déchets verts** que l'on estime en moyenne en France à **160 kilos** par personne et par an. Pour s'en débarrasser, **9%** des foyers les brûlent, ce qui représente près d'**un million de tonnes** de déchets verts brûlés à l'air libre. Cette combustion est **peu performante** et **pollue** d'autant plus que les végétaux sont humides.

(source ADEME)

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Mise à jour 2021

En Pays de la Loire Les effets de la pollution atmosphérique

La **qualité de l'air** a des **répercussions** principalement sur notre **santé** et sur l'**environnement**. Ces effets peuvent être immédiats ou à long terme (**affections respiratoires, maladies cardiovasculaires, cancers**, etc...)

Sans la pollution de l'air...

2350 décès* seraient retardés chaque année, et nous gagnerions **12 mois** d'espérance de vie.

Le plan de protection de l'atmosphère (PPA) Nantes - Saint-Nazaire et le plan régional santé environnement (PRSE) contiennent des objectifs d'amélioration de la qualité de l'air. Air Pays de la Loire (association agréée) supervise le réseau de surveillance régional et diffuse les alertes en cas de pic de pollution.

* Source Santé Publique France (21/06/2016)



Arrêtez de vous enflammer !

En région Pays de la Loire retrouvez plus d'information et d'outils pédagogiques sur :

www.airpl.org



Préfecture de la région Pays de la Loire
www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



ADEME en Pays de la Loire
www.paysdelaloire.ademe.fr



Air Pays de la Loire
www.airpl.org



Agence régionale de santé des Pays de la Loire
www.ars.paysdelaloire.sante.fr

www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr

Pour mieux respirer NE BRÛLEZ PAS vos déchets verts

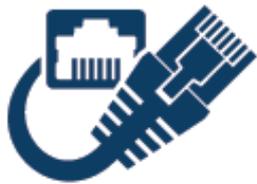


Arrêtez de vous enflammer !

Mise à jour 2021



www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr



La Fibre c'est quoi ?

La fibre est une technologie performante et fiable offrant une connexion Internet entre 5 à 50 fois plus rapide comparé à l'ADSL

afin que l'ensemble de votre famille puisse bénéficier d'une expérience digitale nouvelle et hors du commun.

Pourquoi et comment souscrire à la fibre ?

Si vous êtes éligible, il ne vous reste plus qu'à choisir un fournisseur d'accès internet.

Pour cela, vous pouvez vous rendre sur les sites des opérateurs commerciaux afin de voir ce qu'ils proposent et ainsi souscrire un abonnement auprès de l'opérateur de votre choix.

Aujourd'hui les frais de raccordement sont offerts par les opérateurs commerciaux mais nous ne savons pas combien de temps cela durera. C'est le moment d'en profiter !

Quelques exemples d'usage



Téléconférence



Téléchargement
ultra rapide



Télémédecine



TV 4k



Jeux vidéos en streaming

ET BIEN D'AUTRES ...

Comment savoir si je suis éligible à la fibre

Actuellement plus de 92% des habitants de Mézangers sont éligibles et près de 37% ont déjà souscrit à un abonnement fibre.

Pour vérifier votre éligibilité, rendez-vous sur la carte disponible sur notre site web ou bien en scannant ce QR Code.



<https://www.mayenne-fibre.fr/carte-aero.php>



INFLUENZA AVIAIRE



QUE FAIRE EN CAS D'OISEAUX SAUVAGES TROUVÉS MORTS ?

COMMENT PROTÉGER SA BASSE-COUR ?



L'influenza aviaire hautement pathogène de l'hiver 2021-2022, due au virus H5N1, a continué de circuler cet été dans l'avifaune sauvage, notamment sur les oiseaux de la façade maritime ouest. Cette situation inhabituelle, fait craindre un risque de persistance endémique du virus H5N1 HP toute l'année sur le territoire, qui pourrait avoir un impact important sur la faune sauvage et sur les élevages. Pour détecter le virus chez les oiseaux sauvages, **chacun peut être une sentinelle** sur le sujet.

Afin de pouvoir suivre l'évolution de la circulation du virus, il est important de :

- 1/ détecter précocement le virus chez les oiseaux sauvages trouvés morts.
- 2/ mettre à l'abri les volailles des basses cours et des élevages.

SI VOUS TROUVEZ DES OISEAUX MORTS

- > Ne les touchez pas et notez le lieu de découverte (si possible le géolocaliser) ;
- > Téléphonnez au service départemental de l'Office français de la biodiversité - OFB ou à la Fédération départementale des chasseurs – FDC – de votre département.

Office français de la biodiversité, services départementaux :

| | | |
|---------|----------------|--|
| SD 44 : | 02 51 25 07 87 | sd44@ofb.gouv.fr |
| SD 49 : | 02 41 47 29 82 | sd49@ofb.gouv.fr |
| SD 53 : | 02 43 02 97 70 | sd53@ofb.gouv.fr |
| SD 72 : | 02 43 42 48 33 | sd72@ofb.gouv.fr |
| SD 85 : | 02 51 30 94 56 | sd85@ofb.gouv.fr |

Fédérations départementales des chasseurs :

| | | |
|----------|----------------|--|
| FDC 44 : | 02 40 89 59 25 | fdc44@chasse44.fr |
| FDC 49 : | 02 41 72 15 00 | asso.faunesauvage@chasse49.fr |
| FDC 53 : | 02 43 53 09 32 | fdcm@chasseurs53.com |
| FDC 72 : | 02 43 82 21 46 | contact@fdc-sarthe.com |
| FDC 85 : | 02 51 47 80 90 | fdc85@chasse85.fr |

- > Suivez les consignes jointes pour les cadavres trouvés.

MISE A L'ABRI DES OISEAUX ET VOLAILLES DE BASSES COURS ET DES ELEVAGES

- > Déclarez votre basse-cour sur le site « Mes Démarches »
- > Mettez à l'abri les points d'abreuvement et d'alimentation ;
- > Couvrez les parcours de filets, à proximité des gîtes...

Les consignes détaillées ci-après.

SI VOUS VOUS PROMENEZ

- > Afin de limiter la diffusion du virus, veuillez rester sur les chemins balisés et ne pas vous approcher ni nourrir les oiseaux sauvages ;
- > Après votre promenade dans cette zone, changez de tenue et de chaussures si vous devez vous rendre dans un élevage de volailles ou une basse-cour, y compris si c'est la vôtre.



A/ CONSIGNES DÉTAILLÉES POUR LES CADAVRES TROUVÉS

Le service départemental de l'OFB indiquera la destination des cadavres d'oiseaux sauvages signalés :

- les cadavres destinés à être analysés dans le cadre du réseau SAGIR, notamment vis-à-vis de l'influenza aviaire, seront pris en charge par l'OFB directement sur le terrain (les critères de choix ont été déterminés par la DDPP et l'OFB). Ne pas manipuler les cadavres avant l'intervention de l'OFB ;
- les autres cadavres qui ne seront pas analysés doivent être éliminés en respectant les mesures de biosécurité suivantes :
 - o pour les personnes amenées à les manipuler (particulier, agent municipal) : manipulation avec port de gants jetables et de masque respiratoire jetable (type COVID) ;
 - o les cadavres sont à placer dans deux sacs poubelles successivement fermés par un nœud. Les gants et le masque sont à mettre dans le second sac qui enfermera le premier. Le sac extérieur peut être désinfecté par un produit virucide ou de l'eau de javel diluée.
 - o lorsqu'il s'agit d'un ou plusieurs cadavres ne représentant pas plus de 5 kg, l'ensemble peut être jeté aux ordures ménagères ; en cas de mortalités massives (cadavres nombreux et/ou volumineux), le maire devra solliciter le service public de l'équarrissage.

B/ CONSIGNES POUR LA MISE A L'ABRI DES OISEAUX ET VOLAILLES

Bien que la France soit actuellement en risque « négligeable » vis-à-vis de l'influenza aviaire (ce qui implique que la claustration des oiseaux n'est pas obligatoire), les détenteurs non professionnels d'oiseaux sont invités à prendre toute mesure évitant le contact entre avifaune sauvage et leurs oiseaux domestiques :

- o mise à l'abri des points d'abreuvement et d'alimentation ;
- o couverture des parcours de filets, à proximité des gîtes...

Ces détenteurs peuvent utilement se référer à la fiche d'informations sur les mesures de biosécurité à respecter dans les basses-cours.

Il est rappelé que les particuliers détenteurs de basse-cour doivent déclarer leurs volailles sur le site internet « Mes démarches », afin de faciliter la détection de maladies et de s'assurer qu'elles ne circulent pas ;

Les éleveurs professionnels doivent se conformer aux prescriptions des arrêtés en vigueur pris par les préfets de département.

14/10/2022

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le préfet de la Mayenne appelle à la vigilance après deux cas d'influenza aviaire détectés dans une basse-cour et sur la faune sauvage dans le département

Un cas d'influenza aviaire a été détecté sur une oie, dans une basse-cour à Ballots, le 14 octobre 2022.

Les services de l'État sont intervenus rapidement pour placer l'exploitation infectée sous surveillance sanitaire. Une procédure d'abattage des animaux de cet élevage domestique a été immédiatement appliquée.

Un second cas a été détecté le même jour sur une tourterelle sauvage sur la commune d'Evron.

Deux arrêtés préfectoraux ont délimité des zones de contrôle temporaire respectivement autour des communes de Ballots et d'Evron où des contrôles sanitaires des exploitations professionnelles seront réalisés.

L'arrêté ministériel du 22 septembre 2022 a placé le risque épizootique pour l'ensemble du territoire métropolitain au niveau « modéré ». Conformément à la réglementation, des mesures de biosécurité (confinement) sont déjà mises en œuvre sur une partie du territoire départemental dans les zones qualifiées de « risque particulier ».

Le préfet rappelle l'importance de respecter ces mesures de prévention et de signaler toute mort suspecte de volatiles auprès d'un vétérinaire.

Par ailleurs, toute personne qui trouverait des cadavres d'animaux, dans l'ensemble du département, doit prévenir le service départemental de l'office français de la biodiversité (02.43.02.97.70) ou la fédération départementale des chasseurs (02.43.53.09.32). Afin de limiter la diffusion du virus, il est demandé de ne pas déplacer les animaux trouvés morts.

Frelons asiatiques – Plan d’action collectif

Si un particulier découvre un nid, il le signale à la collectivité. Un référent viendra authentifier le nid et recueillir les informations nécessaires (hauteur, support, accessibilité...) à son enlèvement. Ces données seront alors transmises à POLLENIZ 53, qui assurera la mise en œuvre de la destruction par le biais d’entreprises prestataires spécialisées, identifiées et respectueuses d’une charte des bonnes pratiques et des réglementations inhérentes à l’activité. La commune a décidé la prise en charge de 25 € par intervention de destruction de nid de frelons asiatiques ; le reste restant à la charge du particulier.



Référents :

Olivier TARLIER – Employé communal – 06 13 59 14 99

Dominique LESOURD – 2^{ème} adjoint au maire – 07 83 75 57 03



Frelon asiatique



Frelon commun

A noter, s’il s’agit d’une autre espèce (Guêpes, Frelons communs, Abeilles), le particulier doit se tourner vers une entreprise spécialisée de son choix ou les services de récupération d’essaim d’abeilles des réseaux apicoles.

Chenilles urticantes

Message de France Adot 53



Le RUBAN VERT

Le RUBAN VERT est le symbole des associations soutenant le don d’organes et de tissus.

Il rappelle à chacun que nous sommes tous donneurs présumés sauf inscription sur le registre national des refus.

Grâce à la générosité des donateurs et l’engagement des équipes médicales, 5276 patients ont reçu un organe en 2021 soit une augmentation de 19 % par rapport à 2020.

Pour les bénévoles de FRANCE ADOT 53.

Il est primordial de sensibiliser, d’informer, de rassurer aussi le grand public et d’inciter chacun à transmettre sa volonté à ses proches et de connaître celle de ses proches.

VIE SCOLAIRE

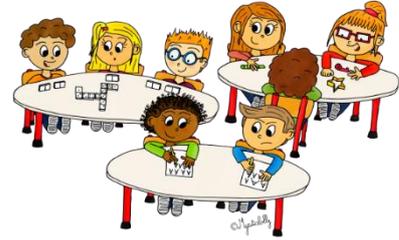
Ecole de Mézangers

Les horaires

Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h / 14h00-16h30.

Mme Emmanuelle PIRANY: Enseignante en charge de la classe PS-MS-GS-CP.

M. Kévin TRICOT : Enseignant et directeur de l'école en charge de la classe CE1-CE2-CM1-CM2



Cette nouvelle année scolaire 2022-2023 commence avec l'arrivée d'une nouvelle enseignante et d'une nouvelle AESH au sein de l'équipe.

En cette rentrée, pleins de nouveaux projets apparaissent.

En lien avec des artistes du Conservatoire des Coëvrons, nous avons eu la visite de trois musiciens le 9 septembre à partir de 15h30.

Après une installation de chacun des professionnels et de leur instrument, ils se sont présentés en musique.



Ils ont joué une première musique ensemble en se démarquant un à un afin que les enfants puissent bien percevoir les sons des différents instruments.

Tout le mois de septembre, en lien avec les Arts Visuels les enfants ont réalisé du LAND ART au sein de l'école.

Après avoir découvert des œuvres de : Andy Goldsworthy et Nils Udo, maître dans l'art d'utiliser des éléments naturels en les incorporant à un cadre naturel, les enfants ont ramassé un maximum de ces éléments pouvant se trouver autour de nous.

Après avoir réalisé la tâche complexe d'établir une liste d'éléments naturels à ramasser, ils ont réalisé un

croquis de leur œuvre qu'il voulait réaliser.

Puis nous sommes allés à la rencontre de ces éléments afin d'identifier ce qui pouvait être récupéré ou non apportant un vocabulaire de tous ces éléments.

Ensuite, ils se sont essayés en classe sur du journal puis l'ont réalisé en extérieur à l'endroit de leur choix. La galerie d'ART bien qu'éphémère a eu plusieurs visites.



Avant les vacances scolaires, le jardin des 5 sens était apparu. Durant tout l'été, quelques parents se sont relayés afin d'entretenir ces 4 carrés de jardin.

En cette rentrée, nous avons pu constater de beaux légumes. Les élèves ont réalisé une soupe en classe qu'ils ont goûtée par la suite.

La recette leur a plu et il reste quelques légumes de la saison d'automne qui vont pouvoir être bientôt cuisinés. Il est ainsi temps de le laisser se reposer pour l'hiver avant de pouvoir planter de nouveau au printemps.

29

Le lundi 10 octobre, les élèves de Mézangers étaient électeurs.

Après avoir réalisé leur carte électorale et leur carte d'identité, ils ont pu se rendre au bureau de vote pour élire leur délégué.

Avant cela, une campagne fut lancée. Les candidats se sont d'abord inscrits sur une liste puis ont présenté leur programme devant tout le monde avec mise en avant d'un slogan les représentant.

Chacun des élèves du CP au CM2 ont récupéré les bulletins de vote, les enveloppes et se sont dirigés vers l'isoloir afin d'effectuer leur choix.

Ils ont ensuite signé le registre. Le taux de participation des électeurs a battu son record en avoisinant les 100 %, de bon augure dans la construction de leur « Futur Citoyen ».

Les autres projets de l'année : En lien avec les J.O. de 2024 des rencontres sportives sont prévues avec le collège pour la liaison et les écoles de secteur et ce pour tous les niveaux.

L'E.P.S. (sport) jouera un rôle essentiel dans les projets des deux futures années.

Contact Ecole :

M. Kevin TRICOT - Directeur de l'école de Mézangers
« Les P'tites Mézanges » - 13 Rue de la Dame Verte - 53600 Mézangers
Tél : 02.43.90.65.72 - Mail : ce.0530331X@ac-nantes.fr

Pour toute inscription, contactez la mairie.

Association des parents d'élèves (APE) de l'école de Mézangers

Après une année de transition, l'APE a fait sa rentrée avec un nouveau bureau qui a été composé lors de l'Assemblée Générale du 22.09.2022 :

Président : Jean-Christophe Huet
Trésorière : Charlotte Letessier
Secrétaire : Elodie Schuller
Secrétaire adjointe : Anaïs Ranera

L'année dernière, nous avons participé au financement :

- Sortie spectacle au pôle culturel des Coëvrons
- Aide au financement de la classe de neige
- Cadeaux aux enfants lors de la fête de l'Hiver

L'APE a pour but de dynamiser l'école et de récolter des fonds grâce à des événements extrascolaires.

Dates à retenir :

- **Bourse aux jouets** et aux vêtements le mardi 1^{er} novembre 2022 de 9h à 13h
- **Fête de l'Hiver** le vendredi 9 décembre 2022



Contact Mail : ape.ecoledemezangers@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Le Point Lecture

Ouverture le samedi de 10 h à 12 h

N'hésitez pas à nous faire appel pour toutes demandes : réservation de livres, portage de livres à domicile, retour de livres, échanges...

Le point lecture est ouvert à tous et gratuit.

8 rue de la Dame Verte
Contact : Stéphanie PASCAL au 06 46 18 55 56



Gym - Détente Mézangéenne



La saison de gym 2022-2023 a repris le mercredi 7 septembre.



Les cours se déroulent tous les mercredis de 20h00 à 21h00 avec Petra, professeur de gym, dans la salle des Fêtes, même durant les petites vacances scolaires sauf période de Noël.



Les cours se déroulent en plusieurs étapes, tout d'abord un petit échauffement suivi d'un peu de cardio puis renforcements musculaires, suivi d'étirements et de la relaxation (pour ceux qui le désire) et surtout chacun va à son rythme.

Tout le matériel est à disposition des adhérents et adhérentes fournis par l'association : altères, petits et grands élastiques, manches à balai, cordes à sauter et des Step achetés en début d'année 2022. Seul le tapis de gym vous est demandé d'apporter à chaque cours.

Les personnes désirant s'inscrire peuvent toujours nous rejoindre, il est possible de faire une ou deux séances à l'essai pour voir si ça vous convient.

La cotisation est de 45€ pour toute la saison 2022-2023 (coupons sport acceptés).

Le bulletin d'inscription peut-être téléchargé via le site de Mézangers <http://www.mezangers.mairie53.fr> ou sur la page facebook <https://www.facebook.com/profile.php?id=100085347586562>



altères



élastique



manche à balai



exercices



STEP

Composition du bureau : Jeannine LEBOUVIER : Présidente
 Annie HEURBIZE : Vice-Présidente
 Virginie PEINTRE-THION : Trésorière
 Yolande YAPO : Secrétaire
 Patrick JACOB, Patricia FOUQUET et PICHARD Andy : autres membres du bureau

Pour tout renseignement : Mme LEBOUVIER Jeannine, Présidente - 02.43.90.77.86 ou 06 76 54 78 73

Club de la Dame Verte

La salle des associations est ouverte à tous les adhérents le **jeudi après-midi à partir de 14 h** pour la pratique des cartes et autres activités.



Un repas du Club a eu lieu au Bréen à Brée le jeudi 15 septembre dernier. Les participants ont passé un moment convivial en compagnie de Monsieur le Maire.



Les prochaines dates à retenir sont :

- La bûche de Noël qui aura lieu jeudi 15 décembre à 14 h en salle des associations
- L'AG du Club qui aura lieu jeudi 26 janvier 2023 à la salle polyvalente à 14 h avec la galette des rois.

Le bureau du Club :

- M. DESLANDES Philippe Président
- Mme BEAUPIED Christiane Secrétaire
- Mme DESLANDES Soline Trésorière
- et M. GESLOT Robert, Maire Président d'honneur

Renseignements et contact : Mairie – 02 43 90 64 95

NOUVEAU

Mézan'Musique

L'association Mézan'musique de Mézangers propose d'apprendre la salsa et la bachata ou de se perfectionner 2 dimanches après-midi par mois depuis le 2 octobre.

Venez nous rejoindre. Convivialité, énergie et bonne humeur assurées.



Retrouvez-nous sur Facebook : Salsa et bachata à Mézangers

Renseignements et contacts : 06 86 98 38 45

33

Multi Sports pour les 6 - 11 ans

Les séances Multisports étaient proposées par le service Jeunesse et sports des Coëvrons.

Au regard du nombre insuffisant d'inscrits à l'activité multisports, le service des sports de la 3C a déprogrammé cette activité à Mézangers.



Olympique de Mézangers (Football)



Suite à la dernière Assemblée Générale, l'association se retrouve en sommeil.

Si des personnes sont intéressées pour la relancer, merci de contacter la mairie.



Renseignements et contact : Mairie – 02 43 90 64 95

Les Frapadingues (Théâtre amateur)



Journée détente du 25 septembre 2022

Cette journée marque le début de notre saison théâtrale 2022-2023. Elle s'est déroulée à Saint Christophe du Luat, sous le soleil. Une randonnée pédestre ainsi que des jeux d'équipes étaient organisés, suivis d'un repas.

Les équipes



RAPPEL DES DATES DES REPRÉSENTATIONS 2023

SAMEDI 21 JANVIER

DIMANCHE 22 JANVIER

VENDREDI 27 JANVIER

SAMEDI 28 JANVIER

DIMANCHE 29 JANVIER

VENDREDI 3 FÉVRIER

SAMEDI 4 FÉVRIER



A.B.T.M. (Twirling)



Le club a présenté un beau gala en juin dernier pour clore la saison 2021-2022. De belles prestations variées ainsi que des tenues remarquables ont réjoui le public. Les twirlers ont bien sûr présenté les chorégraphies de championnat avec lesquelles elles ont représenté la commune de Mézangers jusqu'à la demi-finale du championnat de France au niveau National 3. Elles ont aussi régalé le public de numéros tels que parade, mouvements d'ensemble, rubans, bâtons, etc présentés par les athlètes engagés en compétition comme les jeunes inscrits en loisir, et ils n'ont pas démerité non plus.

Stéphanie qui encadre les entraînements ainsi que l'ensemble du bureau les ont félicitées.

Pour la nouvelle saison, 22 enfants et jeunes sont déjà adhérents et s'entraînent sur 3 créneaux. Les prévisions cette année sont 11 inscriptions en loisir et 11 en compétition avec une équipe cadette, un duo senior, un solo senior, un solo junior, un solo cadette, un solo minime, 2 solos benja. Un entraîneur-chorégraphe de la fédération vient une fois par mois pour monter les chorégraphies de championnat.

Il reste 2 places dans le cours des enfants de 16h à 17. Le suivant est complet.

Le club ouvrira ses portes au public le samedi matin 10 décembre de 10h30 à 12h30 et vous réservera quelques démonstrations et prestations de twirling ainsi que des surprises pour Noël... Venez nombreux.

Retrouvez le club sur leur page Facebook et compte Instagram.



Renseignements et inscriptions auprès de Stéphanie 06 18 92 87 25 ou auprès de Sandrine 06 06 96 44 69
ou par mail bob502@msn.com, ou via facebook : Twirling Mézangers

Comité des fêtes de Mézangers



Comme prévu, nous avons réalisé cet été, fin juillet l'assemblée communale. Cette édition était spéciale après deux années sans cette animation cause Covid.

Bilan de l'assemblée communale les 30 et 31 juillet

- le samedi 30/07 après midi : Concours de pétanque qui a rassemblé 54 équipes en doublettes.

Le beau temps était de la partie, l'après-midi s'est passé dans une bonne ambiance !



- le Samedi 30/07 au soir : soirée dansante avec repas « Cochon Grillé ».

150 personnes étaient présentes dans la salle. Le comité a également apporté des repas à domicile pour les personnes âgées dans le centre du village.



- le Dimanche 31/07 : Vide grenier traditionnel dans notre commune.

145 exposants.

Animation déambulatoire dans les rues par Dimitri Vargas.



Jeux de la ficelle : carte de Mezangers. Longueur 7,015 mètres. Gagnant M. et Mme Foucher de Mezangers.

PROCHAINES DATES 2022

Le samedi 22 octobre : Soirée Dansante avec repas Moules-Frites.

Suite à la non-possibilité d'organisation en salle d'évènements aux mois de février -mars, nous avons décidé de reporter la soirée moules frites au 22 octobre.

A la date où cet article est écrit, la soirée n'a pas encore été réalisée, mais nous pensons que les participants devraient être nombreux !

Marché de Noël du samedi 3 décembre

Comme à l'habitude, nous préparons le marché de Noël dans la salle polyvalente Sylvain Manson le samedi 3 décembre de 11h à 19h.

Restauration sur place le samedi midi, saucisses, crêpes, vin chaud et autres boissons chaudes et fraîches.

Une souscription volontaire sera organisée : Prix du ticket : 2€

Les membres du comité peuvent vous vendre des tickets. Ne pas hésiter à nous contacter pour l'achat.

Seront à gagner :

1^{er} lot : 1 Dinde + Huitres + Champagne.

2^{ème} lot : 1 foie gras + vin blanc doux + Figses.

3^{ème} lot : 1 Chapon + Marrons.

4^{ème} lot : un panier garni.

Et de nombreux autres lots...

Un lot sera offert pour chaque carnet de 10 tickets achetés.

Tirage au sort le samedi soir vers 18h.



Nous recherchons des exposants, nous aimerions avoir plus d'exposants de nourriture comme des fromages, saucissons, miel ...

Veillez contacter les membres du comité dans le cas où voudriez exposer où que vous connaîtriez des exposants. Contacter Emmanuel Peintre ou Pierre Rachet.

Venez nombreux !

Les membres du comité et tous les volontaires vous attendent !

Autres dates à retenir :

Samedi 25 mars 2023 : Soirée Dansante avec repas Moules-Frites

29 et 30 juillet 2023 : assemblée communale

Marché de Noël du samedi 2 décembre 2023

Renseignements auprès d'Emmanuel PEINTRE ou Pierre RACHET.

Téléphones : M. RACHET 06.12.06.47.71 / M. PEINTRE 06.87.94.73.57



Association Le Nid du Bonheur

Maison d'Assistantes Maternelles

4 route de la Bouverie - MEZANGERS

L'association « le Nid du Bonheur » a été créée le 19 Mars 2014 afin de créer une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM), ayant pour but de promouvoir et de coordonner toutes les initiatives susceptibles d'améliorer les conditions d'accueil des enfants.

Petite activité manuelle pour la fête des papas



Rencontre entre les enfants de la MAM et leurs futurs copains de classe (juin 2022)



Comme chaque année en Septembre, des petits nouveaux ont fait leur rentrée à la MAM et d'autres plus grands ont pris le chemin de l'école.

Eveil musical avec Christophe



Angélique, Valérie et Virginie.

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par téléphone au [02.43.90.34.93](tel:02.43.90.34.93)
ou par mail : leniddubonheur@gmail.com
ou venir nous rencontrer à la MAM - 4 route de la Bouverie (direction Sainte Gemmes le Robert)

VIE DES COMMERCES ET ENTREPRISES



« Le P'tit commerce »

BAR - TABAC - ÉPICERIE - DÉPOT DE PAIN
RESTAURATION LE MIDI - TRAITEUR

Menus le midi

Des soirées à thème y sont également organisées.

Horaires

Lundi : fermé

Mardi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Mercredi : 7 h 30 à 13 h 30

Jeudi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Vendredi : 7 h 30 à 13 h 30 - 16 h 30 à 19 h

Samedi, Dimanche et jours fériés : 8 h 30 à 12 h 30

Fermeture le dernier dimanche de chaque mois



Nicolas VANNIER - 02.43.90.45.29

Poney-Club du Gué de Selle

Situé à proximité de l'étang du Gué de Selle (juste après le petit parking de la route d'Hambers D272), le poney-club propose depuis 1987, dans un domaine de 60 ha, plusieurs activités pour les enfants de 8 à 16 ans :

- **Stage d'équitation avec hébergement** pendant les vacances scolaires (sauf Noël)
- **Cours d'équitation** le mercredi après-midi

Venez découvrir l'équitation au cœur du bocage Mayennais !



Poney-Club du Gué de Selle

La Petite Coudrière - 53600 MEZANGERS

Tél. : 02 43 90 62 80 - Mail : stageponey@wanadoo.fr - Site internet : www.stageponey.com

Restaurant Au relais du Gué de Selle

Depuis le 1^{er} mars 2019, Anthony Detemmermann et Aurélie Di Gennaro sont les nouveaux propriétaires de l'hôtel-restaurant Au Relais du Gué de Selle, à Mézangers



Relais
du gué de selle
HÔTEL *** & RESTAURANT

LE RESTAURANT

Du mardi au samedi au déjeuner : Menu Découverte à 33 € et la carte, Menu inspiration bistrot de 15,90 € à 20,90 €

Du lundi au samedi au dîner : Menu Découverte à 31 € et la carte

Le samedi midi et soir et le dimanche midi : Menu Dégustation en 6 services à 65 € (90 € avec accord mets et vins)

Le dimanche midi : Menus à 35 et 47 €, menu Dégustation à 65 € en 6 services (90 € avec les accords mets et vins)

Le lundi soir : restaurant ouvert pour les clients de l'hôtel

La carte est servie en semaine du mardi au samedi au déjeuner et au dîner.

Déjeuner et dîner en terrasse, selon la météo.

LE BISTRO DU RELAIS

C'est une formule rapide mais toujours de qualité qui devrait vous séduire...

du mardi au vendredi au déjeuner (hors jours fériés)

1 Entrée + 1 Plat ou 1 Plat + 1 Dessert : 16.90€

1 Entrée + 1 Plat + 1 Dessert : 22 €

Si le temps le permet, service en terrasse au bord de l'eau.



HÔTEL

Hôtel ouvert tous les jours sauf dimanche soir (de novembre à mars)

LA CABANE PERCHÉE

BANQUETS & RÉCEPTIONS de 8 à 130 personnes.

RÉUNIONS & SÉMINAIRES (espaces de 19 à 100 m²)

PISCINE CHAUFFÉE en saison (uniquement pour les clients de l'hôtel)

OFFRE MASSAGE sur place dans un espace dédié par nos praticiennes de massage

- Location de vélos électriques
- Recharges véhicules électriques et Tesla
- Salon de modelage, de réflexologie
- Cours de yoga et de CrossFit
- Boutique de produits locaux

Le relais du Gué de Selle recrute un(e) réceptionniste en CDD ou CDI...mais également un homme qui sache bricoler, jardiner. Idéal pour une personne en retraite qui cherche un complément. N'hésitez pas à nous contacter.

Contact : 02 43 91 20 00
34 Les Pêcheries – 53600 MEZANGERS
Adresse mail : relaisduguedeselle@wanadoo.fr
Site internet : <https://www.relais-du-gue-de-selle.com>

NOUVEAU

Votre COACH

*Spécialisé en sport santé
et maladies chroniques*

Conseillère en nutrition



Lucie Cerisier

N'hésitez à me contacter:
lulubodyscoach@gmail.com
Secteur EVRON 53600



Lulu body's coach



**Suivi
personnalisé
selon
vos objectifs**

- Réadaptation à l'effort suite à une maladie chronique ou un accident
- Sport santé
- Remise en forme
- Renforcement musculaire
- Perte de poids

- Rééquilibrage, suivi et conseils alimentaires

Votre santé est ma priorité ! 

Le potager de Gaël



Maraîcher et éleveur de bovins, installé depuis novembre 2012

Exploitation labellisée Agriculture Biologique.

Vente de légumes toute l'année à la ferme.
Caissettes de viande également 3 fois par an



Horaires d'ouverture du Potager de Gaël :

- Le Vendredi de 16h30 à 18h30
- Le Samedi de 10h à 12h30

Renseignement : Gaël THOREAU - La Pengauderie - 53150 NEAU - www.lepotagerdegael.fr

Conseillers en immobilier



**Christine
BOSSÉ**

Conseillère indépendante en immobilier

06 04 08 48 69

christine.bosse@safte.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 534 357 777 - RSAC de LAVAL

www.safte.fr



**Jean-Christophe
HUET**

Conseiller indépendant en immobilier

06 73 21 59 06

jeanchristophe.huet@safte.fr

Agent commercial agissant pour le compte du réseau immobilier SAFTI.
N° 825 064 140 - RSAC de LAVAL

www.safte.fr

CHAMBRE D'HÔTES - MANOIR DE LA GRANDE COUDRIÈRE



1 chambre de 30 m²
2 personnes
1 salle de bains

Monument Historique situé à Mézangers, le Manoir de la Grande Coudrière dispose d'une terrasse et offre une vue sur le jardin.

Passez une nuit exceptionnelle dans un décor historique ! Vous pourrez également vous détendre dans le jardin et vous balader à proximité à l'étang du Gué de Selle.



M. et Mme RICHARDOT – Le Manoir de la Grande Coudrière – 53600 MÉZANGERS
06 64 59 19 64

GÎTE LA PETITE BALLERIE

Deux chambres d'hôtes ou gîte

Avec son vaste jardin fleuri au sein d'un écrin de verdure, au milieu des champs et à l'orée de la forêt, c'est un cadre reposant où il fait bon vivre.

La maison fut construite en trois fois. L'actuel séjour est la partie la plus ancienne. Elle date du XVI^e siècle.

Prestation de qualité, grand confort.



Séjour, salle à manger, cuisine équipée, 1 chambre avec Salle d'eau intégrée, 1 chambre avec salle d'eau privative, terrasse, barbecue. Les lits sont faits à votre arrivée.

A la demande et sur réservation : table d'hôte, visite guidée de la région, service voiturier

Mme Danielle De Craan - La Ballerie - 53600 MÉZANGERS
00 33 (0)6 24 90 20 35 - mail : de.craan@53600.fr

Calendrier des manifestations

Novembre 2022 à mars 2023



| | | |
|--------------------------------|---|------------------------|
| Mardi 1 ^{er} novembre | Bourse aux jouets et vêtements – 9h-13h | APE Ecole de Mézangers |
| Vendredi 11 novembre | Repas des aînés – 12h | Commune |
| Dimanche 13 novembre | Commémoration du 11 novembre – 11h15 | Commune |
| Jeudi 17 novembre | Réunion publique Participation citoyenne 19h | Gendarmerie / Commune |
| Mardi 29 novembre | Réunion publique – mutuelle à tarif négocié 14h | AXA Santé communale |
| Samedi 3 décembre | Marché de Noël - 11h-19h | Comité des Fêtes |
| Mercredi 7 décembre | Balayage des rues (Bourg et Lotissements) | Commune |
| Vendredi 9 décembre | Fête de l'hiver | Ecole / APE |
| Samedi 10 décembre | Portes ouvertes - 10h30-12h30 | ABTM Twirling |
| Jeudi 15 décembre | Bûche de Noël – 14 h | Club de la Dame Verte |

2023

| | | |
|---------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Samedi 14 janvier | Vœux du Maire | Commune |
| Samedi 21 janvier | Théâtre – 20h30 | Les Frapadingues |
| Dimanche 22 janvier | Théâtre – 14h30 | Les Frapadingues |
| Jeudi 26 janvier | AG et galette des rois – 14 h | Club de la Dame Verte |
| Vendredi 27 janvier | Théâtre - 20h30 | Les Frapadingues |
| Samedi 28 janvier | Théâtre - 20h30 | Les Frapadingues |
| Dimanche 29 janvier | Théâtre - 14h30 | Les Frapadingues |
| Vendredi 3 février | Théâtre – 20h30 | Les Frapadingues |
| Samedi 4 février | Théâtre – 20h30 | Les Frapadingues |
| Samedi 25 mars | Soirée dansante Moules-frites | Comité des Fêtes |